

Prénoms:

Fait à

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'Environnement articles L.423-9 à L.423-11, L. 423-25, R.423-9 à R.423-11 et R. 423-25

Votre permis de chasser ne vous a pas été délivré à l'issue de l'examen, vous demandez maintenant la délivrance de votre permis de chasser

agrafez ici vos photos d'identité

sans les détacher l'une de l'autre et

après avoir porté vos nom et prénoms au verso

Votre demande doit être adressée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
Direction des actions territoriales-Division du permis de chasser- BP 20 − 78612 LE PERRAY EN YVELINES Cedex

Votre demande doit être accompagnée :

• de la photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour),
pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;

• de deux photographies d'identité (format 35 x 45 mm) à agrafer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso)

• si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère ou tuteur) ;

• de la déclaration sur l'honneur, au verso de la présente demande, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser ;

• de l'attestation ou du certificat de réussite aux épreuves de l'examen du permis de chasser ;

• d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal, de 30 € (15 € pour les mineurs de plus de 16 ans) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

VOTRE IDENTITE ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*) Votre nom de naissance : Votre nom d'usage(1): Vos prénoms : | | | | Votre date de naissance : Votre lieu de naissance : Votre adresse N° et rue: Commune: | | | | | | | | | | | | | Code postal: Votre nationalité : | | (1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance Fait à: le : ______ Portez votre signature dans le cadre ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre) : IDENTIFICATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL dans le cas où vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle : □ Père □ Mère □ Tuteur(*) ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur(*) Nom de naissance : | | | | | |

rectification pour ces données auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - Direction des actions territoriales.

Signature du représentant légal :

CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER

(articles L. 423-11 et L. 423-25 du code de l'environnement)

La délivrance du permis de chasser peuvent être refusées :

- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- à ceux qui, par condamnation, sont privés du droit de détention ou de port d'armes ;
- à ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour une infraction à la police de la chasse ;
- à tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- à toute personne ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- à toute personne atteinte de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
- toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
- toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entraves à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;
- aux personnes qui, titulaires d'une autorisation de chasser accompagné, ont été condamnées pour homicide involontaire ou coups et blessures involontaires lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser.

Vous êtes informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un permis de chasser ou la validation de celui-ci, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 € d'amende).

DECLARATION SUR L'HONNEUR AU SUJET DES CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER
Je soussigné(e) : Votre nom de naissance :
Déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser ne m'est applicable.
Fait à
Le _ _ _ _ Votre signature